

**COMMUNE
CIEZ (Nièvre)
58220**

Date de la convocation : 22 avril 2024

Nombre de conseillers

- en exercice : 08
- présents : 08
- exprimés : 08 (sauf délibération 2024/017 : 1 abstention)

Séance du 29 avril 2024

Le 29 avril deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale Emile PRÊTRE, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DENIZOT, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mme Christine LAMARRE, Mr Christophe TISSIER, Mr Michel MAROTTE, Mr Sébastien DIETZ, Mme Nadine ROLLET, Mr Raynald LEFEBVRE, Mr Patrick MARE.

Secrétaire de séance : Mme Christine LAMARRE.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote Mr le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 22 mars est adopté à l'unanimité.

**➤ CESSION DE L'IMMEUBLE SISE 2 RUE DE COSNE - DELIBERATION
2024/017 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024/004**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler et remplacer la délibération 2024/004 en raison d'une erreur de numéro de parcelle. La parcelle en question est la AB 187 à la place de AB 287. La délibération est donc modifiée comme suit :

Dans le cadre de la mise en vente de la maison sise 2 rue de Cosne (parcelle cadastrée AB 187) Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat de Mr et Mme Xavier et Delphine RAVISE domiciliés 25, rue du Muguet 89520 LAINSECQ, pour la somme de 50 000.00 € net vendeur.

Mr Sébastien DIETZ ayant un lien familial avec les acquéreurs, il s'abstient pour cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 abstention, décide :

- de fixer le prix de vente de la maison sise 2 rue de Cosne à 50 000.00 euros net vendeur.
- d'accepter la proposition d'achat de Mr et Mme Xavier et Delphine RAVISE domiciliés 25, rue du Muguet 89520 LAINSECQ, pour la somme de 50 000.00 € net vendeur.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents en rapport et afférents à la vente de cet immeuble.

- de choisir le Notaire Maître Laure PAILLARD - 7, rue des Frères Mollet 58150 POUILLY-SUR-LOIRE pour instruire la vente et établir les actes.

Pour : 07 Abstentions : 01 Contre : 00

➤ CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE - OUVERTURE DES PLIS - délibération n°2024/018

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offre est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même Code,

Vu les dispositions de l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire président 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste unique présente les membres titulaires :

Monsieur Christophe TISSIER

Madame Christine LAMARRE

Monsieur Patrick MARE

Et les membres suppléants :

Madame Nadine ROLLET

Monsieur Sébastien DIETZ

Monsieur Raynald LEFEBVRE

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement :

Nombre de votants : 8

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 8

Ainsi répartis : La liste unique obtient 8 voix

Quotient électoral : 1.33

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste unique obtient 6 sièges.

Sont ainsi déclarés élus membres titulaires :

Monsieur Christophe TISSIER

Madame Christine LAMARRE

Monsieur Patrick MARE

Sont ainsi déclarés élus membres suppléants :

Madame Nadine ROLLET

Monsieur Sébastien DIETZ

Monsieur Raynald LEFEBVRE

Pour faire partie avec Monsieur le Maire, François DENIZOT, Président, de la commission d'appel d'offres à caractères permanent.

> DEVIS DE NETTOYAGE DU BAR RESTAURANT « LE RUISSEAU » - délibération n°2024/019

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour le nettoyage du bar restaurant « Le Ruisseau » après la cessation d'activité de la locataire gérante Mme Emilie DUMONTIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Maryse PETIOT d'un montant de 2 592,00 € HT soit 3 110,40 € TTC pour le nettoyage du bar restaurant « Le Ruisseau ».

Pour : 08 Abstentions : 00 Contre : 00

> DEVIS VOIRIE 2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL ST PERE TRAVAUX PUBLICS d'un montant de 17 022,60 € TTC pour les travaux de voirie 2024.

Considérant le coût des travaux élevé, le Conseil Municipal va demander d'autres devis.

AFFAIRES DIVERSES

-sécurité incendie : extincteurs manquants. Devis SICLI signé en juin 2023 resté sans suite. Relance à faire.

-cession de l'immeuble 2, rue de Cosne : signature de la promesse de vente le 07 mai 2024.

-ASSAD de Donzy : déficit de 17 000 € en raison d'une hausse des charges salariales en 2023 et une diminution des aides à domicile et des subventions. Ce déficit devrait être comblé par la mise en place d'un projet de la Haute Autorité de Santé avec la dématérialisation des dossiers des bénéficiaires.

-SOCOTEC : prélèvements sur toiture salle communale le 30 avril.

- aménagement du bourg : enfouissement des réseaux en 2024 - 1^{ère} tranche de la place St Martin jusqu'au n° 18 de la rue d'Entrains. 2^{ème} tranche dans 2 ans de la Place St Martin au n° 20, rue de Cosne. En attendant ces aménagements marquage de passages piétons à la peinture, écluses mobiles et îlot devant le café.

- bar-restaurant « Le Ruisseau » : rapport d'huissier en attente.

- logement 1, rue de Bouhy : clés non restituées. La mairie devait recevoir un appel le 29 avril pour un rendez-vous d'état des lieux.

-zone blanche à Vrillon : demande d'administrés s'il va y avoir des améliorations.

La séance est levée à 20h00